

Paris, le 27 novembre 2018

Madame,

Nous faisons face à un problème majeur de santé publique qui s'aggrave : la recrudescence des Infections Sexuellement Transmissibles, première cause d'infertilité en France, responsable en grande partie de la transmission du HIV/Sida, de certains cancers et de graves complications hépatiques et neurologiques.

Le nombre de contaminations annuelles a été multiplié par 3 en 4 ans (430 000 contaminations en 2016 selon le baromètre santé publié en juillet 2018) et celles-ci concernent principalement les jeunes.

De plus, le coût actuel de prise en charge des IST par l'Assurance Maladie s'élève à plus de 2 milliards d'euros dont 1,6 milliard pour le VIH.

Le préservatif n'est plus un réflexe en particulier chez les jeunes (1 sur 2 ne se protège pas lors d'un rapport sexuel et a donc un comportement à risque). Il souffre d'une image de gadget sexuel véhiculé parfois par les industriels, alors que 70% de ventes sont réalisées en supermarché, au détriment de son positionnement naturel de produit de santé. Par ailleurs, son prix constitue un frein pour 11 à 38% des utilisateurs potentiels selon différentes études.

Pour faire face à cette situation, le Laboratoire Majorelle, avec l'accord du Ministère de la Santé, vous met à disposition EDEN, le premier et seul préservatif pris en charge par l'Assurance Maladie sur prescription médicale.

Les préservatifs EDEN sont remboursés à 60% (remboursement Sec. Soc. selon LPPR) et disponibles **dès le lundi 10 décembre 2018** au format classique et XL, en boîte de 6 au prix public TTC de 1,30 € et en boîte de 12 au prix public TTC de 2,60 €.

Modalités de prescription et de délivrance

La quantité de préservatifs sera précisée par le prescripteur, sachant qu'il n'y aura pas de limite de renouvellement lors de la prescription des préservatifs EDEN. Pour cette raison, les ordonnances avec la mention « X préservatifs EDEN, à renouveler à la demande pendant 1 an » seront valables même sans mention du nombre de renouvellement.

Au-delà du remboursement, permettant l'accessibilité au plus grand nombre, l'objectif de cette démarche est de replacer les professionnels de santé au cœur du dispositif de prévention des IST et le préservatif comme « outil central » dans la lutte contre les IST.

Vous serez les acteurs privilégiés de cette prévention renforcée via votre prescription et les conseils sanitaires prodigués à votre patientèle. Nous comptons sur votre soutien pour faire de cette mesure un succès de santé publique.

Nous vous adressons avec ce courrier une affiche promouvant cette démarche, co-signée par plusieurs syndicats et sociétés savantes, afin que vous puissiez participer à cette vaste campagne de prévention.

Merci pour votre soutien.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Charles MALLO
Pharmacien Responsable